

PERMIS UNIQUE**AVIS****Recours – Décision du Gouvernement Wallon**

Le collège communal informe la population que le recours introduit auprès du Gouvernement wallon contre la décision de refus d'un permis unique

à la SA ELICIO, John Cordierlaan 9 – 8400 Ostende

pour un établissement sis à **7760 CELLES & MOLENBAIX**, le long de la Chaussée de Renaix (N48)

et ayant pour objet **La construction et l'exploitation de 5 éoliennes d'une puissance maximale totale de 24.75 MW et d'une hauteur totale maximale de 180 mètres ainsi qu'une cabine de tête, aménagement des chemins d'accès et des aires de montage et la pose de câbles électriques**

a fait l'objet d'une décision du Gouvernement wallon dans les délais impartis, en vertu de laquelle **le permis unique est refusé.**

Toute personne intéressée peut consulter la décision du **12 août 2025 au 02 septembre 2025**

Où ?	Administration Communale de Celles – Service Urbanisme Rue Parfait 14 – 7760 Celles – 069/85.77.76 ou 66 – urbanisme@celles.be
Quand ?	du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, excepté le mardi et jeudi après-midi et le mercredi de 17h à 20h, SUR RENDEZ-VOUS à définir préalablement avec le service urbanisme

La personne souhaitant consulter cette décision doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du : **SERVICE URBANISME – 069/85.77.76 ou 66 – urbanisme@celles.be**

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre 1^{er} du Code de l'environnement.

A Celles, le 11 août 2025,

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

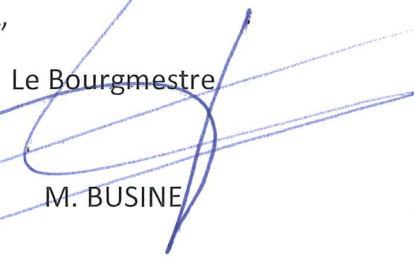
La Directrice générale f.f.



S. COUSSE



Le Bourgmestre



M. BUSINE